

Ensemble

Juin 2021

Réorganisation des Services Municipaux



Un Comité Technique exceptionnel !

Lors du CT du 29 juin 2021, le dossier exposant l'organisation cible comportant les nouvelles DGA, Directions et Missions a été mis à l'ordre du jour.



Vous ne tarderez pas à en avoir connaissance !

Nos Organisations Syndicales CFTC CFE-CGC ont réussi à obtenir en contrepartie de la réorganisation les éléments principaux suivants qui pourront améliorer vos conditions de travail :

- la fin de l'écrêtage systématique des heures effectuées au-delà de 8h par mois et la possibilité de les récupérer sous forme de deux demi-journées mensuelles,
- la révision du RIFSEEP à compter de septembre prochain,
- un filet de sécurité d'une durée de 1 an à compter de maintenant (jusqu'en juin 2022) pour les ceux qui ne retrouveraient pas un poste du même niveau après la réorganisation.

Nous restons très vigilants sur les suites de ce dossier, notamment sur les modalités de recrutement interne des directeurs, et sur le devenir des DRP et SRP ...

ci-après le texte de notre intervention.

Evolution de l'organisation des services municipaux 2^{ème} étape

Déclaration préalable CFTC et CFE-CGC au vote du dossier présenté

L'examen et le vote de la réorganisation d'une structure revêt toujours un caractère un peu solennel; ne serait-ce que par rapport aux conséquences collectives et individuelles qu'elle engendrera.

Nous avons bien compris que le temps où le bon Prince créait et distribuait des Directions Générales à ses courtisans zélés était révolu.

C'est un peu votre nuit du 4 août.

Cette étape vient poser des fondations solides sur lesquelles viendra se dresser la nouvelle administration municipale que vous avez l'ambition de construire.

Si la mise en ordre de notre administration nous paraît légitime, nous ne pensons pas comme Goethe qu'il est préférable de commettre une injustice que de tolérer un désordre.

Non, il ne faut pas ni désordre, ni injustice.

L'ordre peut très bien se concevoir dans la justice.

ORDINEM IN IUSTITIA, excellente maxime à graver sur le fer de nos épées.

C'est pourquoi nous réitérons et conditionnons notre vote à la mise en place d'un filet de sécurité destiné aux cadres municipaux qui se retrouveraient en errance.

Nous tenons à ce que les principales mailles de ce «filet de sécurité» soient :

- la mise en place d'une garantie de maintien du RIFSEEP durant au moins 1 ans à compter du 1^{er} novembre 2021.
- la modification du règlement intérieur du temps de travail permettant la récupération de deux demie journées maximum par mois comptabilisées sur les heures effectuées en crédit
- pour tous les agents, la révision du RIFSEEP pour intégrer son augmentation, le rattrapage de l'année blanche 2020 et la revalorisation des montants pour les responsables des nouvelles directions.